



ÉLECTION MUNICIPALE – AUTOMNE 2025

DESCRIPTION DES POSTES

Commission de révision

(14, 15 et 17 octobre 2025)

Président de la commission de révision

- Préside les séances de la commission.
- S'assure du respect des règles et procédures électorales.
- Coordonne les travaux avec les autres membres (réviseurs et secrétaire).
- Tranche en cas d'égalité lors des décisions (voix prépondérante).

Réviseur

- Étudie les demandes d'ajout, de correction ou de radiation à la liste électorale.
- Pose des questions aux électeurs pour évaluer leur admissibilité.
- Rend des décisions conjointement avec les autres membres de la commission.

Secrétaire

- Prépare les documents administratifs et le matériel requis.
- Rédige les procès-verbaux des décisions de la commission.
- Appuie les réviseurs pendant les audiences.

Préposé à l'accueil

- Accueille et dirige les électeurs vers les bonnes ressources.
- Vérifie les pièces d'identité au besoin.
- Gère l'ordre et la circulation dans les lieux de révision.

Vote itinérant

(28 octobre 2025)

(Vote dans les résidences pour aînés ou autres établissements)

Scrutateur

- Installe le matériel de vote dans l'établissement.
- Supervise le déroulement du vote.
- Vérifie l'identité des électeurs
- Compte les bulletins qui ne sont pas dans l'urne à la fin de la journée.

Secrétaire (accompagne le scrutateur)

- Inscrit les renseignements requis sur la liste électorale et au registre.
- Gère les documents électoraux (formulaires, signatures, etc.).
- Soutient le scrutateur dans ses fonctions

Vote au bureau de la présidente d'élection

(24 octobre 2025)

Vote par anticipation

(26 octobre 2025)

Jour du scrutin

(2 novembre 2025)

Scrutateur

- Vérifie l'identité de l'électeur
- S'assure du bon déroulement du vote dans l'isoloir.
- Remet les bulletins de vote.
- Surveille le dépouillement des votes.

Secrétaire

- Marque la liste électorale (coche les noms).
- Inscrit les mentions requises au registre
- Soutient le scrutateur dans ses fonctions.

Président ou membre de la table de vérification

- Vérifie l'identité des électeurs qui n'ont pas les pièces d'identité requises.
- Prend des décisions en cas de désaccord ou d'irrégularité.
- Assure le respect des procédures.

Préposé à l'accueil informatisé

- Accueille les électeurs à l'entrée du bureau de vote.
- Valide l'adresse et l'inscription à l'aide d'un système informatisé.
- Dirige l'électeur à la bonne table.

Substitut

- Remplace un scrutateur, secrétaire ou préposé absent.
- Peut effectuer diverses tâches selon les besoins.
- Doit être formé pour plusieurs postes.